

[Text]

The Chairman: Mrs. Tardif, would you consent to withdraw your first amendment?

Mrs. Bernatchez Tardif: Yes.

The Chairman: Okay. The new amendment to the motion by Mr. Orlikow is that we hear witnesses to conclude on February 17, and on February 18 and 19 we hear clause-by-clause.

Mr. Dingwall: February 18 and 19 are what days, Mr. Chairman?

The Chairman: February 18 and 19 are the days of Wednesday and Thursday.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, what this means is that we would have for clause-by-clause February 18 and 19 and March 3.

The Chairman: That is correct.

Mr. Dingwall: And if need be, March 2.

The Chairman: Yes.

• 1600

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, just on that point. What this means is that we would have February 18, February 19 and March 3 for clause-by-clause.

The Chairman: That is right.

Mr. Dingwall: And if need be March 2.

Amendment agreed to

Motion as amended agreed to

The Chairman: Sir, our apologies to you for requiring you to be so patient. We just wanted to demonstrate how quickly we could do things here and you happen to be our first witness to that. I want to welcome you to our committee and to tell you we are pleased you have taken the opportunity to bring evidence before us. You may commence now.

Dr Jacques Gagné (Coalition nationale pour la recherche en science de la santé): Mr. Chairman, hon. members of the committee, I want to thank you for inviting me to present my views on Bill C-22.

Je voudrais d'abord me présenter. Je suis pharmacien, pharmacologue et pharmacocinéticien. Je suis professeur titulaire et doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. J'ai été président de l'Association des facultés de pharmacie du Canada. Je suis ex-président de l'Association des doyens en pharmacie, du Canada.

For the past three years I have had many opportunities to participate in the debate regarding the amendment to the Patent Act. My presentation today will be limited to a few points which I feel were overlooked in the actual debate and which I feel speak strongly in favour of the bill which is in front of this committee.

The amendment of the Patent Act enacted in 1969 was probably one of the worst things that happened in Canada in regard to the development of research in pharmacy. It made Canada look like a pirate in that the intellectual property in

[Translation]

Le président: Madame Tardif, seriez-vous disposée à retirer votre premier amendement?

Mme Bernatchez Tardif: Oui.

Le président: Très bien. Le nouvel amendement à la motion de M. Orlikow propose que nous entendions des témoins jusqu'au 17 février, et que les 18 et 19 février soient réservés à l'examen article par article.

M. Dingwall: De quels jours s'agit-il, monsieur le président?

Le président: Le 18 et le 19 février sont un mercredi et un jeudi.

M. Orlikow: Monsieur le président, cela signifie alors que nous aurions le 18 et le 19 février, ainsi que le 3 mars, pour l'examen article par article?

Le président: Oui.

M. Dingwall: Et, le cas échéant, le 2.

Le président: Oui.

M. Orlikow: Monsieur le président, cela signifie alors que nous disposons des 18 et 19 février, et du 3 mars, pour l'examen article par article.

Le président: Exactement.

M. Dingwall: Et, le cas échéant, du 2 mars.

L'amendement est adopté

La motion, telle que modifiée, est adoptée

Le président: Monsieur, veuillez nous excuser de vous avoir ainsi obligé à patienter. Nous voulions vous faire une petite démonstration de la rapidité avec laquelle nous procédons, et vous êtes le premier à en être le témoin. Je vous souhaite la bienvenue au Comité, et je me permets d'ajouter que nous sommes ravis de pouvoir vous entendre. Vous avez la parole.

M. Jacques Gagné (Coalition nationale pour la recherche en science de la santé): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à venir vous présenter mon point de vue sur le projet de loi C-22.

I first would like to introduce myself. I am a pharmacist, pharmacologist and pharmickineticist. I am a full professor, and Dean of the *Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal*. I also chaired the Association of Faculties of Pharmacy in Canada. I am also past chairman of the Association of Deans of Pharmacy of Canada.

Depuis trois ans, j'ai souvent eu à prendre la parole sur cette question d'une modification de la Loi sur les brevets. Aussi, me limiterais-je aujourd'hui à vous rappeler un certain nombre de points qui semblent avoir été oubliés au cours du débat actuel, et qui me semblent être autant d'arguments en faveur d'une adoption du projet de loi qui vous a été soumis.

Du point de vue de la recherche pharmaceutique, l'on peut dire que la modification de 1969 de la Loi sur les brevets a sans doute été la pire des choses. Les nouvelles dispositions ont permis en effet de passer outre, dans le domaine pharmaceuti-